

Covid-19 : le gouvernement allège et harmonise les règles d'isolement en cas de schéma vaccinal complet

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures



Les personnes n'ayant pas de schéma vaccinal complet «devront s'isoler dix jours, avec une sortie possible au bout de sept jours» en cas de test négatif. STEPHANE DE SAKUTIN / AFP

Dès lundi, les personnes disposant d'un schéma vaccinal complet devront s'isoler pendant une durée de sept jours seulement, quel que soit le variant. Elles n'auront plus de quarantaine si elles sont cas contact.

Les règles d'isolement des cas positifs au Covid-19 seront allégées à partir de lundi 3 janvier pour ceux ayant un schéma vaccinal complet. Ces personnes «devront s'isoler pendant sept jours», mais «cet isolement pourra être levé au bout de cinq jours en cas de test antigénique ou PCR négatif» et à condition de ne plus avoir de signe clinique d'infection depuis 48 heures, a annoncé Olivier Véran dans une interview au Journal du Dimanche. Par ailleurs, il n'y aura plus de quarantaine pour les personnes cas contact disposant d'un schéma vaccinal complet, qui devront cependant strictement respecter les gestes barrières et «faire des tests réguliers», a expliqué le ministre de la Santé.

Le Premier ministre, Jean Castex, avait annoncé lundi que de nouvelles règles en matière d'isolement, face à la vague du variant Omicron, seraient dévoilées en cette fin de semaine. Ces règles, *«nous les harmonisons et les simplifions : elles seront désormais identiques quel que soit le variant contaminant»*, Delta ou Omicron, explique le ministre dans le JDD.

De leur côté, les personnes n'ayant pas de schéma vaccinal complet *«devront s'isoler dix jours, avec une sortie possible au bout de sept jours»* en cas de test négatif.

Isolement de 7 jours pour les cas contacts non-vaccinés

En ce qui concerne les cas contact, *«si vous avez un schéma vaccinal complet, vous pourrez continuer vos activités à condition de faire des tests réguliers»*. Le premier, un test PCR ou antigénique, devra être effectué *«le jour où vous apprenez que vous êtes cas contact. Ensuite, vous devrez pratiquer un autotest à J+2 et J+4. En apportant la preuve de votre premier dépistage à J0 en pharmacie, vous recevrez gratuitement tous les autotests nécessaires à votre suivi»*, détaille Olivier Véran.

Les personnes cas contact devront *«appliquer de manière stricte les mesures barrières, notamment le port du masque en intérieur et en extérieur»*, et télétravailler *«dans la mesure du possible»*, précise le ministère dans un communiqué. En revanche, si vous êtes cas contact et que *«vous n'êtes pas vacciné ou si vous n'avez pas fait votre rappel dans les temps, vous devrez vous isoler sept jours»*, explique le ministre, puis obtenir un test antigénique ou PCR négatif à l'issue de cette période pour pouvoir sortir d'isolement.